



**ASSEMBLEE GENERALE 2015
du 13 mars 2016**

COMPTE RENDU N° 008

En présence de :

Aymeric GIVORD (président)
Cécile GRENIER (vice-présidente)
François RAGOT (vice-président adjoint)
Danièle GRENIER (trésorière adjointe)
Christine DIES (membre)
Barbara SERRE (membre)

Ont donné pouvoir :

Guy CHARBONNIER	à Cécile GRENIER
Jean-Louis DEMURGET	à Danièle GRENIER
Stéphane DIES	à Cécile GRENIER
Françoise GRAMMONT	à Danièle GRENIER
Dominique LAFARGE	à Danièle GRENIER
Yvette MASSE	à Danièle GRENIER
Véronique MOUREAU	à Cécile GRENIER
Claude SAULNIER-DEMURGET	à Danièle GRENIER

Excusée : Martine VENUAT (secrétaire) a donné pouvoir à Cécile GRENIER

Absent :

Patrice BACHY (trésorier)

* * *

La séance ouvre à 14 h 20.

Le président souhaite la bienvenue aux participants après signature de la feuille de présence.

1. Adoption du compte rendu de l'année 2014

Aucun commentaire n'a été reçu ni formulé sur ce document.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Rapport moral pour l'année 2015 par le président

Le président distribue en séance son rapport qu'il vient de compléter, au retour d'un mois passé au Rwanda. Il le lit, commente chaque point, répond aux questions, comme suit :

- I. Radiation d'un membre de l'association pour motif grave
L'historique de ce sujet est repris. En conclusion l'assemblée est d'accord pour dire que la réactivité à ce triste épisode a été bien gérée par le président, que l'image de RMM n'en n'a pas été ternie et que les actions entreprises à ce moment-là auprès des bailleurs n'en ont pas souffert.
- II. Recherches de fonds pour le projet « Récupération d'eau de pluie Versus Culture de la misère 2.0 »
Les travaux de préparations et de suivis menés conjointement par le président et la vice-présidente qui ont fait un énorme travail pour adapter chaque dossier à chaque demande de bailleur a porté ses fruits comme le montre l'annexe jointe au rapport moral (voir également le tableau de l'annexe E). Il faut que l'association persévère pour trouver d'autres fonds afin de garantir la rémunération des collaborateurs qui travaillent déjà et travailleront encore sur place à ce grand projet (rappelons que la pose de cent citernes de récupération d'eau de pluie est en jeu).
- III. Sortie du livre de Cécile Grenier
La sortie de ce livre, dont ni l'auteur ni la conseillère éditoriale et pour partie la maquettiste n'ont perçu de rémunération, livre (« *Tu sais mon nom ? Portrait de femmes rwandaises* » éd. RMM novembre 2015) dont les bénéfices sont intégralement destinés à RMM a suscité un débat entre notre trésorier et RMM quant à son financement. De longs échanges au sujet de la facturation du livre ont eu lieu ce qui amène l'Assemblée à réfléchir au futur proche de la gestion des comptes. Les années 2016/2017 seront délicates et denses. Danièle, qui a eu un entretien avec le spécialiste « association » de la banque (Crédit Mutuel) est persuadée qu'un Commissaire aux Comptes, seule personne habilitée à certifier les comptes, est indispensable. Nous sommes trop petits et trop inexpérimentés dans ce domaine pour risquer de mal gérer le tournant que prend notre association. Aymeric précise qu'il connaît et travaille avec un cabinet d'experts comptables qui se chargent également de certifier les comptes. Bien sûr ce travail sera payant. Cécile approuve ce point de vue. Elle rappelle que le bénévolat, essayé pour la création du site de RMM, nous a contraints, au bout d'un long temps, à passer par un professionnel pour aboutir. Il reste à savoir comment prendre en charge ce nouveau poste. Aymeric et Cécile se disent confiants quant à la manière de trouver une enveloppe pour cette charge supplémentaire en 2016 (voir également points 6 et 7 du compte rendu).

IV. Compte rendu de la mission d'Aymeric Givord au Rwanda en février pour le compte de l'association L'assemblée est très curieuse de détails quant à la nouvelle vie de notre représentant local et à la charge de travail que nous allons lui confier. Tous les membres actifs présents insistent pour que les rwandais impliqués dans la réalisation du projet « Récupération d'eau de pluie Versus Culture de la misère 2.0 » bénéficient d'une indemnité forfaitaire qui corresponde au travail qu'ils vont effectuer. Aymeric rappelle que trois personnes sont concernées : notre représentant local, Vénuste Kayimahé et deux femmes qui avaient conduit l'enquête (en 2012) en vue du projet « Récupération d'eau de pluie Versus Culture de la misère 2.0 ». Cette indemnité forfaitaire, anticipée dans le budget prévisionnel doit être adaptée en fonction de la charge réelle de travail et dépendra de l'évolution du projet. François et Danièle mettent l'accent sur les aspects administratif et juridique de tels « emplois ». Aymeric dit qu'il en a beaucoup discuté avec Vénuste et que le terme de « rémunération unique forfaitaire » est le mieux adapté pour ce type d'indemnité en rapport avec un projet particulier et ponctuel. Aymeric présente le Fonerwa (« For Environment in Rwanda ») et l'heureuse surprise que pourrait être cet organisme qui pourrait devenir un bailleur local. Vénuste accepte de se plier à toutes les exigences de la procédure (dont une formation en juin) pour, avec l'aide de Cécile et Aymeric, mener à bien le montage du dossier.

[Le rapport moral est adopté à l'unanimité.](#)

3. Rapport financier

Le trésorier, démissionnaire, nous a fait parvenir les comptes et son rapport 2015 (voir Annexe C).

Qu'il trouve ici, comme par le passé, tous nos remerciements les plus sincères pour cette énorme tâche accomplie de façon professionnelle. Il est certain que les comptes et leur enregistrement, tels qu'il les a présentés, ont été un plus dans la réponse positive des bailleurs.

En l'absence de Patrice, les interrogations des membres sur les documents distribués en séance sont restées sans réponses. Dans ces conditions l'assemblée opte pour la position suivante :

[Le rapport financier est adopté en l'état et sera soumis aux futurs expert comptable & commissaire aux comptes pour servir de lien avec les comptes 2016.](#)

4. Règlement Intérieur

Lors de sa réunion du 13 mars 2016, le Bureau, représenté par le président, la vice-présidente, le vice-président adjoint et la trésorière adjointe, a élaboré et adopté le Règlement Intérieur. Ce document comble un vide juridique qui existait dans nos statuts.

Ce nouveau document, joint en annexe D, sera remis à chaque membre actif ou sympathisant de RMM. Rappelons que statuts, comptes rendus et désormais règlement intérieur sont en accès libre à partir de notre site rwmm.fr.

5. Projet « Récupération d'eau de pluie Versus Culture de la misère 2.0 »

Ce point a déjà été très discuté lors du rapport moral du président.

L'échange qui s'engage à ce point de la réunion porte plus sur les procédures auxquelles RMM va devoir faire face à partir de subventions versées en France pour payer les factures des entrepreneurs rwandais. Aymeric qui a eu à résoudre personnellement de tels problèmes explique que le seul et plus sûr moyen est de choisir les virements internationaux directement à destination des prestataires de services.

Danièle se propose de questionner la banque à ce sujet pour en connaître les modalités et coûts.

Bien sûr toute l'assistance est dans l'attente des réponses du dernier bailleur français contacté en 2015 (la Caisse des Dépôts et Consignations).

6. Les orientations futures de RMM - Discussions

L'heure étant très avancée, Danièle résume rapidement quelques actions et suggestions qui pourraient porter et enrichir le projet « Récupération d'eau de pluie Versus Culture de la misère 2.0 », à savoir :

En collaboration avec une autre association pantinoise (Karera association éthiopienne qui regroupe des femmes de la corne de l'Afrique) nous organisons en mai une manifestation autour de nos cafés (éthiopien et rwandais), avec exposition sur le café, loto et quizz autour du café, dégustation et vente de café. La présence d'au moins un torrificateur est d'ores et déjà acquise. Maddy, membre sympathisant installée à Nantes, nous a proposé courant mars son aide et son soutien pour cet événement et propose d'autres événements à venir.

François s'est proposé d'étudier le site Hello Asso, qui pourrait être une source de diffusion de notre image et de récolte de dons lors de nos envois de mails. Il propose également d'étudier la faisabilité d'une alerte qui apparaîtrait lors des modifications du site RMM.

Cécile demande à Barbara, qui travaille dans le domaine de la communication, si être présent sur les réseaux sociaux est un plus pour toucher d'éventuels adhérents. Barbara est formelle, c'est une tâche immense qui demande une très grande disponibilité, sans oublier les dérives que cela peut entraîner. Une page facebook est envisagée pour les événements ponctuels comme la journée café.

7. Projet de budget 2016 – Vote de la cotisation

Suite au voyage d'Aymeric, à sa rencontre avec les entrepreneurs, a ses discussion sur les tâches que devront gérer les trois personnes rwandaises sur le terrain pour la mise en route du projet « Récupération d'eau de pluie Versus Culture de la misère 2.0 », un projet de budget 2016, joint en annexe F, est établi. Il tient compte également d'un poste pour l'établissement des comptes 2016 par un commissaire aux comptes tel qu'adopté lors du rapport moral du président.

[Le projet de budget 2016 est adopté à l'unanimité.](#)

[Le montant de la cotisation est quant à lui maintenu à 20 €.](#)

8. Election des membres du Bureau

Présidente	Cécile GRENIER
Vice-Président	François RAGOT
Trésorier*	Aymeric GIVORD assisté de Danièle GRENIER
Secrétaire	Martine VENUAT

** en partenariat avec un commissaire aux comptes*

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité la nouvelle constitution du bureau et en particulier le choix d'un commissaire au compte extérieur pour certifier les comptes RMM.

Le Président remercie chaleureusement les présents, le trésorier, et tous ceux, en France et au Rwanda, qui ont participé à la vie de l'association RMM tout au long de cette année 2015.

La séance est levée à 17 h 30.

* * *